SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 19 du mois de DECEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Date de convocation : 13/12/2016

<u>Présents</u>: René PANNIER, Jérôme GUERIN, Philippe BODIO, Carole LEGROS, Flore QUILLET-JACQUOT, Raymond THOMAS, Georges VIALLON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absente excusée</u> : Catherine CHEVALIER

A été désigné Secrétaire de séance : Georges VIALLON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retrait du point 1.3. « Mise en place du PLUi » de l'ordre du jour et demande l'autorisation des membres de le remplacer par la « Décision Modificative n° 2 » au budget Assainissement. L'autorisation est donnée.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2016

Le procès-verbal de la dernière séance en date du 24 novembre 2016 a été approuvé à la majorité.

1.1.<u>BP 2016 Commune : DM n° 03</u>

Monsieur le Maire indique que CONSIDERANT le départ des locataires du logement sis 4 rue de la Fontaine d'Ascot et les besoins de crédits pour honorer la prime d'assurance « Protection Juridique » de la commune, il est utile de prendre une décision modificative au BP 2016 de la commune afin de prévoir le remboursement de la caution aux locataires partants, le rachat du gaz restant dans la cuve gaz du logement et le paiement de la protection juridique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE la Décision Modificative n° 03 au BP 2016 du budget de la Commune, comme suit :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 6161 : Assurance multirisque		280 €
Total D 011 : charges à caractère général		280 €
D 020 : Dépenses imprévues Invest.	600 €	
Total D 020 : Dépenses imprévues Invest	600 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	770 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	770 €	
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		600 €
Total D 16: Remboursements d'emprunts		600 €
D 678: Autres charges exceptionnelles		770 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		770 €

1.2.BP 2016 Assainissement : DM n° 1

Monsieur le Maire indique que CONSIDERANT la demande de la comptable public pour que la commune procède aux amortissements des dépenses liées aux études faites pour le schéma directeur d'assainissement et des subventions d'exploitation reçues pour ce projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE la Décision Modificative n° 1 au budget Assainissement, comme suit :

Désignation	Révision des crédits aux comptes	
D1391 : Subventions d'équipement	9 023.84 €	
Total D 040 : Opérations d'ordre entre sections	9 023.84 €	
D 6811 : Dotations aux amortissements subv.	12 378.82 €	
Total D 042 : Opérations d'ordre entre sections	12 378.82 €	
D 45811 : Dépenses à subdiviser par mandat	3 354.98 €	
Total D 45 : Opérations pour compte de tiers	3 354.98 €	
R 2803 : Frais d'études, de R&D et frai	12 378.82 €	
Total R 040 : Opérations d'ordre entre sections	12 378.82 €	
R 777: Quote-part des subv. d'invt. v	9 023.84 €	
Total R 042 : Opérations d'ordre entre sections	9 023.84 €	
R 74 : Subventions d'exploitation	3 354.98 €	
Total R 74 : Subventions d'exploitation 3 354.98 €		

1.3.BP 2016 Assainissement : DM n° 2

Monsieur le Maire indique que conformément aux conditions relatives au groupement de commandes pour l'AMO avec la commune de Nucourt et CONSIDERANT que les dépenses liées aux études doivent être imputées au compte 45811 : « Dépenses (à subdiviser par mandat) » pour pouvoir les titrer en suivant à la commune de Nucourt au compte 45821 : « Recettes (à subdiviser par mandat) », il convient de prévoir les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE la Décision Modificative n° 2 au budget Assainissement, comme suit :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 2158 : Autres	10 000 €	
Total D 21 : Immobilisations corporelles	10 000 €	
D 45811 : Dépenses à subdiviser par mandat		10 000 €
Total D 45 : Opérations pour compte de tiers		10 000 €

1.4. Redevances d'Occupation du Domaine Public dues par les opérateurs d'Electricité : autorisation de collecte de la redevance par le SIERC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SMDEGTVO sollicite la commune afin qu'elle puisse bénéficier des redevances d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité. La commune, adhérente au SIERC, peut choisir de mutualiser ces redevances avec ce syndicat afin de lui permettre de fonctionner et de reverser à la commune des subventions pour tous types de travaux relatifs à l'éclairage public répondant au programme du SIERC.

COMPTE-RENDU DE SEANCE pour affichage

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

AUTORISE le SIERC à collecter les Redevances d'Occupation du Domaine Public dues par les opérateurs d'Electricité.

1.5. Fixation de la redevance mensuelle d'occupation de 80 m² de l'atelier communal

Monsieur le Maire rappelle la demande d'occupation de l'entreprise LATIS de 80 m² de l'atelier communal et l'accord de principe du 24 novembre dernier. Il précise qu'il convient de signer une convention d'occupation entre les deux parties et de fixer le montant de la redevance mensuelle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

FIXE la redevance mensuelle d'occupation à 100 € (cent euros) pour 80 m² dans l'atelier communal et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et tout document s'y afférent.

1.6. Indemnité de conseil au comptable public intérimaire

Monsieur le Maire soumet l'état liquidatif du 2 décembre dernier présenté par le receveur par intérimaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE de verser l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 allouée au Comptable Public, Sylvie BELLIER, chargée des fonctions de receveur des communes.

Questions diverses

Formulée par Monsieur le Maire :

Conseil Intercommunal des Jeunes: le règlement intérieur du CIJ a été accepté par le Conseil Communautaire. Un ou plusieurs jeunes de la commune pourront déposer leur candidature et il conviendra de désigner un adulte référent afin de le (ou les) accompagner dans leurs démarches.

Formulée par Jérôme GUERIN:

• <u>Site internet</u> : la migration du site vers une nouvelle version est prévue pour la fin de l'année.

La séance est levée à 21h35.

Georges VIALLON Secrétaire de Séance Jacques BEAUGRAND Maire de CLERY EN VEXIN

Affiché le: